

La vie politique en Europe et dans le monde

par Jean-Pierre Gouzy

Le 23 juin, bien près de l'aube, à 4h30 exactement, les principaux acteurs de l'Union européenne réunis à Bruxelles depuis 36 heures pour tenter de sortir l'Europe de la lente paralysie qui la gagnait, depuis le rejet, au printemps 2005, par la France et les Pays-Bas du projet de traité constitutionnel conçu par une Convention européenne convoquée à cet effet, signé unanimement par les 27 États membres de l'Union le 29 octobre 2004 et ratifié, à ce jour, par 18 d'entre eux – ces principaux acteurs, disais-je, ont poussé un « ouf » de soulagement en donnant leur accord à un texte de compromis. Valéry Giscard d'Estaing qui présida et orienta le patient travail d'architecte des conventionnels, titrait dans un article publié dans *Le Monde* à ce propos, le 15 juin : « Le traité simplifié, oui, mutilé, non ! ». Qu'en pense-t-il aujourd'hui ?

Tout d'abord, avant d'apprécier le résultat, il faut avoir présent à l'esprit un certain nombre de données :

- Après le rejet par la France et les Pays-Bas du projet de traité constitutionnel, le 29 mai et le 1^{er} juin 2005, le processus de ratification s'est poursuivi : le 2 juin, la Lettonie le ratifiait ; la république de Chypre faisait de même le 1^{er} juillet, suivie par Malte, le 6 juillet. Dans les trois cas, par la voie parlementaire. À l'appel de leur premier ministre Jean-Claude Juncker, un fidèle parmi les fidèles de l'Europe communautaire, les Luxembourgeois ratifièrent le 10 juillet suivant, à leur tour, par la voie référendaire, votant « oui » par 56,5 % des suffrages exprimés. Puis, après la Lituanie et l'Estonie, la Belgique achevait positivement sa procédure de ratification le 5 février 2006. Le 5 décembre de la même année, le Parlement finlandais, enfin, ratifiait à son tour, à une forte majorité. Par ailleurs, le traité d'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie avait prévu que cette adhésion

vaudrait ratification du Traité constitutionnel *ipso facto*. Ce qui s'est produit le 1^{er} janvier dernier.

Depuis lors, malheureusement, aucun progrès n'a été enregistré. Certes, le 18 janvier 2007, les 18 États qui avaient ratifié le texte du traité constitutionnel, représentant – ce qui n'est pas négligeable – les deux tiers des États membres, se réunissaient à Madrid pour manifester leur solidarité et deux petits pays comme l'Irlande et le Portugal s'étaient joints à eux pour la circonstance ; mais comme en droit international, tout traité signé doit être ratifié par l'ensemble des parties prenantes pour pouvoir entrer en vigueur¹, cette rencontre n'a pas eu de suites politiques tangibles.

Mme Angela Merkel, présidente de l'Union du 1^{er} janvier à la fin juin, avait donc un temps mesuré pour sortir d'une impasse dont les contours se précisaient de plus en plus. Successivement, il est apparu, en effet, que le Royaume-Uni s'estimait libéré des engagements pris par Blair en signant le traité constitutionnel, du fait du rejet franco-batave ; que la Pologne, sous la houlette des frères jumeaux Kaczynski arrivés au pouvoir après le rejet franco-néerlandais, manifestait des réserves fondamentales, entraînant dans son sillage la République tchèque présidée par Vaclav Klaus, eurosceptique notoire, et refusant à leur tour d'agréer tel quel le traité constitutionnel proposé. De plus, les ratifications par la voie référendaire au Danemark et en Suède, ne paraissaient pas acquises – loin de là – surtout si le Royaume-Uni rejetait le traité.

Dans ces conditions, tout observateur attentif de la construction européenne devait admettre que le traité constitutionnel avait du plomb dans l'aile, dès le dernier printemps. En France, Nicolas Sarkozy, encore seulement candidat à la présidence de la République, mesurait l'importance de l'impasse et faisait campagne, pour « sortir de l'ornière », en faveur d'un mini traité ou, plus exactement, d'un « traité simplifié » qui pourrait être adopté par la voie parlementaire.

1. Sauf disposition contraire figurant explicitement dans le texte.

• Le 17 avril, la commission constitutionnelle du Parlement européen adoptait un projet de « feuille de route » pour la poursuite du processus constitutionnel de l'UE, présenté par le socialiste espagnol Enrique Baron Crespo et le chrétien-démocrate allemand Elmar Brok, réitérant notamment leur soutien au contenu du traité constitutionnel (et non plus au traité constitutionnel lui-même), rappelant la nécessité de renforcer le rôle de l'Union dans le monde, « d'un maintien de la Charte des droits fondamentaux, juridiquement contraignante » dans le texte d'un futur traité. De plus, le Parlement européen voulait être pleinement associé aux travaux d'une éventuelle conférence intergouvernementale, à tous les niveaux, exigeant que le processus de ratification d'un traité successif permette à ce Parlement qui doit être réélu en juin 2009, d'entamer son mandat conformément aux normes et perspectives ouvertes sur de nouvelles bases juridiques. Autrement dit – sans le dire ouvertement – le Parlement européen, en avril dernier déjà, ne se faisait plus d'illusions. Ce texte a été adopté par 469 voix contre 141 et 2 abstentions, en plénière, le 6 juin, et transmis au Conseil européen afin que celui-ci en tienne compte.

• Dès le début de mai, plusieurs États membres ne voulaient plus entendre parler de « constitution » ; certains voulaient voir disparaître la dénomination « ministre européen des Affaires étrangères » jugée excessive dès lors que les décisions continueraient à être prises, faute de consensus, à l'unanimité. De même, plusieurs pays partenaires rejetaient dans un futur texte toute référence directe et explicite à la primauté du droit communautaire (même si la jurisprudence de la Cour de justice est basée depuis l'origine du processus d'intégration sur cette primauté). D'autres encore, souvent les mêmes, plaidaient pour l'abandon des symboles de l'Union (drapeau, « hymne à la joie », devise de l'Europe « L'unité dans la diversité »), etc., ainsi d'ailleurs que la Charte des droits fondamentaux. Plus le nouveau texte commun paraîtrait « acéphale », plus nos excellences récalcitrantes auraient de chance d'échapper au couperet référendaire devenu, entre autres exemples, la

terreur du gouvernement néerlandais. C'est à ce type de réflexe qu'on s'aperçoit combien nous demeurons encore éloignés d'une « véritable Europe des citoyens ».

- Mais le bouquet, si j'ose dire, est venu des frères jumeaux polonais Kaczynski qui se partagent les fonctions de président de la République et de Premier ministre. Le premier, se prénommant Lech, avec un caractère accommodant, le second, Jaroslav, qui revendique, pour sa part, la qualité d'avoir un « foutu caractère ». Tous deux se sont avisés d'un fait nouveau : l'actuelle procédure de vote prévue dans le traité constitutionnel, jusqu'ici acceptée par tous les États membres de l'Union, y compris donc la Pologne (soit 55 % des États avec un minimum de 15 États représentant au moins 65 % de la population) ne leur convient plus, au prétexte qu'elle avantage les « grands pays », formule commode pour désigner une Allemagne fédérale forte de 82 millions 400 000 habitants, à l'égard de laquelle les dirigeants polonais actuels ne parviennent pas à se défaire d'une phobie presque aussi obsédante que celle qu'ils nourrissent à l'encontre de leurs autres grands voisins : les Russes, avec ou sans Poutine.

D'où l'idée, à première vue surprenante, de donner un nombre de voix proportionnel à la racine carrée de la population. Cette modification, par rapport au traité précédent (le traité de Nice), devant permettre de réduire l'importance, dans un ensemble donné, des pays les plus peuplés, puisque la racine carrée est une fonction croissante mais qui a la vertu de croître de plus en plus doucement. Ce que l'on appelle la fonction dégressive qui, mathématiquement, est favorable aux États de puissance moyenne. Dans le système de Nice, l'Allemagne, la France, la Grande-Bretagne, l'Italie disposent pour les votes à la majorité qualifiée de 29 voix chacun, la Pologne et l'Espagne de 27, les Pays-Bas de 13, etc. « Pour être adoptée, toute décision doit être approuvée par la majorité des États représentant 72 % des voix, et 65 % de la population. »

- En fait, l'approche européenne de l'actuelle équipe gouvernementale polonaise est, ainsi que nous l'appelons en

France, « souverainiste ». Franchement souverainiste, et non pas hypocritement, comme dans d'autres cas de figure. Et ce, en particulier, depuis mai 2006, lorsque la Ligue des familles polonaises de Roman Gyertich – formation catholique intégriste – participe à la coalition au pouvoir à Varsovie, où elle retrouve le leader populiste paysan Andrezej Lepper, lui aussi membre du gouvernement de coalition où il milite ouvertement contre l'Euro et toute constitution européenne.

Rien de surprenant dans ces conditions, que les algarades des frères Kaczynski aient défrayé la chronique. Notre nouveau président de la République qui, il faut le reconnaître, n'a pas ménagé son temps depuis qu'il est en charge, pour faire en sorte que le « sommet » européen des 21 et 22 juin ne tourne pas à la débâcle, a vainement tenté une opération de séduction en se rendant en Pologne le 14 juin, après qu'une quinzaine de chefs de gouvernement aient fait la même tentative.

Quand Sarkozy, pour les caresser dans le sens du poil, leur répétait sans cesse que la Pologne était « un grand pays » et qu'il fallait « fuir comme la peste l'isolement », ils lui répondaient qu'ils étaient prêts, invariablement (je cite) « à mourir plutôt qu'à capituler ».

Par contre, il est incontestable que les visites pressantes de Sarkozy à Madrid pour rencontrer Zapatero et à Berlin où, à peine investi Président de la république, il s'est rendu le 18 mai, avant de gagner Bruxelles cinq jours plus tard, ont eu, entre autres, un impact sur le déroulement des événements, qu'il s'agisse de la préparation du « sommet » ou de sa tenue elle-même. Sarkozy aujourd'hui tutoie presque tous ses collègues chefs de gouvernement, à commencer par Angela devenue, pour un temps, sa meilleure copine !

Comment cette « saga Polonaise » s'est elle terminée ? Je serai tenté de répondre, au-delà des apparences : par un match nul. Ainsi que l'acceptaient 25 États membres sur 27 (la Pologne, au final, a été soutenue par ses voisins tchèques sur ce point), la règle de la double majorité stipulant qu'une

décision doit être prise par 55 % des États membres et 65 % des voix, subsiste pour l'essentiel. Mais, car il y a un « mais » de taille : son application est reportée à 2014. De plus, pendant une phase de transition, de 2014 à 2017, un pays pourra demander – suivez mon regard – de voter selon les règles du traité de Nice en vigueur aujourd'hui. Enfin, « un mécanisme devrait permettre à un groupe d'États qui approche la minorité de blocage, d'obtenir une poursuite de la négociation en vue d'une solution ». D'ici 2017, il est vrai, beaucoup d'eau aura coulé sous les ponts de la Vistule et on se prend à rêver que les frères Kaczynski auront, sans doute, alors pris leur retraite. Mais, quand même, vous l'avouerez, il n'y a pas lieu de bomber le torse.

Le grand « compromis »

Pour le reste, je rappelle les points essentiels du compromis global auquel on est parvenu :

- Le nouveau traité ne sera plus « constitutionnel », comme le voulait Valéry Giscard d'Estaing, il ne sera plus « fondamental », comme l'avait suggéré Jo Leinen, président de la Commission constitutionnelle du Parlement européen, ancien président de l'UEF. Il ne sera même plus guère « simplifié » comme le souhaitait Nicolas Sarkozy, mais sans doute appelé « traité modificatif ». Celui-ci contiendra deux clauses de substance modifiant respectivement le traité sur l'UE et le traité instituant la Communauté européenne (traité CE). Le traité UE conservera son titre actuel, tandis que le traité CE sera intitulé « traité sur le fonctionnement de l'Union ». Le traité UE et le traité CE n'auront pas de caractère constitutionnel. Le traité sur l'UE correspond pour l'essentiel au traité de Maastricht de 1992 et le traité CE correspond au traité de Rome de 1957 amendé par les traités successifs (acte unique, Amsterdam, Nice et pour certaines dispositions – rebelote – Maastricht). Toutefois, l'Union est dotée de la capacité juridique unique. C'est une Conférence intergouvernementale, avec ses diplomates et ses techniciens, et non une Convention comme celle qui vit le jour le 28 février 2002 et qui comprenait des représentants du Parlement européen, des parlements nationaux, des

gouvernements, de la Commission européenne, du Comité économique et social, du Comité des régions, qui mettra donc en forme le nouveau texte destiné à amender les traités existants et non à se substituer à eux.

- Une présidence stable de l'Union européenne pendant deux années et demie remplace l'actuelle présidence tournante bimestrielle du Conseil européen et des ministres. La composition de la Commission européenne (aujourd'hui un commissaire par État membre) devrait être réduite à partir de 2014.

- La règle de la majorité sera étendue notamment aux domaines de la coopération judiciaire et, au total, dans 77 cas, le Parlement européen, co-législateur avec le Conseil, verra ses pouvoirs étendus à ces nouveaux champs d'action en conséquence.

- Les mécanismes de la « coopération renforcée » seront également étendus.

- La délimitation des compétences entre l'Union et les États membres demeurera pratiquement inchangée. L'union douanière, le commerce, la concurrence, la politique monétaire resteront des compétences exclusives de l'Union. La politique sociale, l'énergie, le marché intérieur, des compétences partagées entre les États.

- Cependant, le nouveau texte devra confirmer le caractère strictement « intergouvernemental » de la politique étrangère et de sécurité commune.

- Le haut représentant pour les politiques étrangères et de sécurité disposera, comme l'avait prévu le traité constitutionnel d'un service diplomatique, avec un « statut à cheval » entre la vice-présidence de la Commission et la présidence du Conseil des ministres des Affaires étrangères. En matière de politique étrangère, l'unanimité demeurera la règle, faute de consensus, comme, par ailleurs, dans le domaine fiscal.

- Un droit d'initiative citoyenne permettra à un million de citoyens d'inciter la Commission européenne à soumettre à l'agrément du Conseil une proposition. Mais celle-ci pourra n'en tenir aucun compte éventuellement.

- La référence aux héritages culturels, religieux et humanistes de l'Europe, telle que prévue dans le traité constitutionnel sera confirmée.

- La Charte des droits fondamentaux ne sera pas reprise *in extenso* dans le nouveau traité, mais elle fera l'objet d'une référence explicite lui donnant force juridique contraignante. Le Royaume-Uni – patrie de l'*Habeas Corpus* – sera exempté de son application.

- La primauté du droit communautaire sur le droit national n'est pas réaffirmée dans le nouveau texte. Cependant, elle ferait l'objet d'une déclaration annexée à celui-ci, renvoyant à la jurisprudence de la Cour de justice. Ce qui lui donnerait la même valeur juridique. Cette assurance rassurera-t-elle le Parlement européen ?

- Le rôle des Parlements nationaux sera renforcé, à la demande des Pays-Bas. La période qui leur sera accordée pour examiner les textes communautaires passera de 6 à 8 semaines. La Commission devra justifier une décision, la revoir ou la retirer, si elle est contestée à la majorité simple des voix attribuées aux parlements nationaux. De plus, si une majorité des parlements nationaux appuyée par 55 % des États-membres le désire, celle-ci sera abandonnée.

- Un protocole sur les services publics sera joint au Traité pour affirmer l'importance des services d'intérêt général, soulignant « le rôle essentiel des autorités nationales, régionales et locales », tandis qu'au contraire le principe de « concurrence, libre et non faussée » a été curieusement relégué dans un protocole annexe, à la demande de M. Sarkozy.

- Par contre, contrairement au traité constitutionnel, le terme de « Constitution » disparaît, de même que la référence aux symboles – signe des temps ! – même si ceux-ci peuvent continuer à exister. Non seulement cette disposition vise le drapeau aux douze étoiles, hérité du Conseil de l'Europe, la devise comme déjà indiqué, mais il en ira de même de la mention « la monnaie de l'Union est l'Euro » qui gêne les pays restés en marge de la monnaie unique.

Les termes de « Loi et Loi cadre » seront abandonnés au profit des termes actuels de « règlements », « directives », « décisions ».

- La partie III du traité constitutionnel fixant les politiques de l'Union (marché intérieur, concurrence, agriculture, union monétaire, coopération judiciaire et policière, etc.) retrouvent sa place dans les traités d'origine. *Quid*, cependant, d'un certain nombre d'éléments nouveaux et intéressants introduits précédemment dans la troisième partie du traité constitutionnel ? Ils passent par la trappe où on les récupérera d'une manière ou d'une autre au cours de la CIG.

Tous ceux qui ont participé à cet épique rendez-vous de Bruxelles peuvent confirmer que la rupture avec la Pologne a été évitée de justesse, à la suite de longues tractations téléphoniques nocturnes avec le dur de dur des frères Kaczynski, Jaroslaw, demeuré à Varsovie. C'est lui qui n'a pas hésité à formuler l'argument qualifié « d'absurde » par le quotidien *Gazeta Wyborcza*, selon lequel « la Pologne ne devrait pas avoir aujourd'hui 38 millions d'habitants, mais 66 s'il n'y avait pas eu la deuxième guerre mondiale » et « qu'il fallait donc en tenir compte pour établir la juste règle nouvelle à la majorité qualifiée ». De plus, les souverainistes polonais feraient bien de ne pas oublier que leur pays se taille la part du lion dans les aides des fonds structurels de l'Union européenne de 2007 à 2013, soit 3,42 % du PIB de leur pays.

La présidence allemande se termine. Angela Merkel qui a fait preuve d'un grand sens des responsabilités dans ce marathon échevelé a échangé un « bisou » symbolique devant un bouquet de fleurs avec le président de la Commission européenne, M. Barroso, tous deux mitraillés par les photographes aux anges. La prochaine rencontre des 27 peut maintenant être fixée. La conférence intergouvernementale se tiendra au Portugal pour rédiger le nouveau traité, sous la présidence de celui-ci, comme il était prévu de longue date. Le Conseil européen aura lieu les 18 et 19 octobre prochain à Lisbonne pour l'adopter.

Ceci dit, ne soyons pas dupes : pour des Européens de conviction profonde, le traité qu'on nous propose sauvera peut-être les meubles, mais entérine, à divers égards, une Europe à reculons, comme vous me permettrez d'en avoir le sentiment personnel.

Sarkozy s'avance

Omniprésent, Sarkozy a tenu son rôle sur la scène européenne et même un peu plus au cours de l'équipée nocturne que je viens de relater sommairement, même si le traité simplifié qu'il avait préconisé pour sortir de l'immobilisme s'annonce encore plus « complexe » que le traité Giscard, comme l'a fait remarquer, au passage, Jean-Claude Juncker.

Nous souhaitons, en tout cas, bien du plaisir aux pays qui se lanceront à nouveau, et sur ces bases, dans une épreuve référendaire. On sait déjà que l'Irlande n'y coupera pas. La situation demeure, pour le moment, incertaine à ce propos dans un pays comme le Danemark et peut-être la Suède, voire encore les Pays-Bas. C'est pourquoi on veut aller vite maintenant.

La deuxième priorité du président français, en matière européenne, c'est ensuite d'amener l'Union à définir plus clairement qu'elle n'a voulu le faire jusqu'ici, ses « frontières ». Il en résulterait, selon lui, que la Turquie, pays d'Asie mineure, ne saurait être adhérente de plein droit à une Union européenne ainsi définie. Le sujet devrait être abordé lors du Conseil européen de décembre, mais la nouvelle présidence portugaise considère qu'elle a d'autres priorités. En attendant, d'ailleurs, Sarkozy ne s'opposera pas à la reprise des négociations avec la Turquie, prévue ce 27 juin, sur deux thèmes techniques : le contrôle financier et les questions relatives à l'appareil statistique.

Pendant la campagne électorale française, enfin, Sarkozy a cru devoir critiquer, de concert avec Ségolène, la Banque centrale européenne, au nom d'un constat : l'Euro est trop fort par rapport au dollar. Comme l'a justement fait remarquer l'éditorialiste d'un de nos grands quotidiens du

matin² : « Le président français a tempéré ses critiques parce que “en matière monétaire, les problèmes de compétitivité [...] ne se limitent pas au paramètre eurodollar”. Par facilité de campagne, il aime faire porter le chapeau des difficultés d’Airbus à la faiblesse de la devise américaine. Mais, il sait bien que la France, et particulièrement son industrie, souffre d’un problème de compétitivité qui est dû au coût du travail ; qu’avec le même euro, les allemands restent les champions du monde des exportations. Ce qui enlève beaucoup à sa démonstration. » Bien observé. Néanmoins, Sarkozy a décidé de se pointer en personne au prochain Conseil Ecofin.

Bref, le sixième président de la V^e République déboussole... Nos constitutionnalistes ne s’y retrouvent plus. Dominique Rousseau, membre de l’Institut universitaire de France, publie une chronique pour nous dire que le nouveau venu à l’Élysée n’a pas une démarche en accord avec l’article 5 de notre Constitution (le président arbitre) et l’article 21 « qui fait du premier ministre un capitaine ». Il n’y a pas, *a priori*, ajoute-t-il, incompatibilité entre l’élection populaire du président [...], il y a en revanche incompatibilité entre une présidence active légitimée par le suffrage universel et le régime parlementaire. Il faut donc, selon lui, « inscrire dans le texte, qu’il lui revient de définir et de conduire la politique du pays » (rôle aujourd’hui dévolu au Premier ministre) et donc repenser la Constitution.

Il est vrai que la France vit sous un régime présidentiel de fait, mais ceci n’est pas vraiment une révélation. Il y a bientôt cinquante ans que le fondateur de la V^e République a donné l’exemple. Mais, ceci est une autre histoire...

Par contre, Sarkozy a le devoir, en ramenant la France au centre du jeu européen, comme le dit la presse, d’améliorer notre positionnement économique dans la zone euro et l’Union européenne. Il n’est pas acceptable que notre croissance continue à se traîner à 2 % du PIB, comme ce fut le cas en 2006, quand elle était de 2,8 dans la zone euro ; que notre taux de chômage demeure l’un des plus élevés de la zone euro (8,1 % de la population active, contre 7,1 point en moyenne) ; que l’ampleur de notre dette publique continue à

2. *Le Figaro*, Yves de Kerdrel (7 juin 2007).

excéder 60 % de notre PIB et coûter, comme ce fût le cas encore en 2006, 39 milliards d'euros de taux d'intérêts ; que le poids des prélèvements en France soit supérieur à celui de la moyenne de la zone euro et de l'UE (40 %) ; que notre compétitivité globale, selon l'Institut pour le management et le développement de Lausanne, continue à nous placer au 28^e rang pour le classement global de la compétitivité en 2007, loin derrière les États-Unis en tête du classement, le Royaume-Uni et le Japon.

Certes notre déficit public qui inclut l'État, les collectivités locales et les administrations est tombé à 2,5 % du PIB en 2006, donc dans la limite de 3 % autorisée par le traité de Maastricht, mais le déficit moyen de la zone euro n'a été que de 1,6 % la même année. On pourrait poursuivre la litanie, en citant les pourcentages comparés de nos investissements, de nos retards en matière d'innovation, de l'ampleur croissante de nos déficits en comptes courants (22,4 milliards d'euros en 2006, contre 15,7 en 2005), etc.

Blair tourne la page

Mais venons-en à un autre évènement majeur de l'immédiate politique européenne. Tony Blair, qui incarnait la Grande-Bretagne non seulement dans son pays, mais sur la scène mondiale, s'en va. Désormais, c'est chose faite et, d'une certaine façon, le sort du nouveau traité a été « l'otage de la relation complexe » qu'il entretenait avec Gordon Brown appelé à lui succéder comme Premier ministre, quelques jours seulement après ce « sommet », à certains égards « historique » des 21 et 22 juin. Après dix années de Downing Street, ce « *showman* », aussi communicateur que Sarkozy et qui fut le plus jeune Premier ministre britannique depuis 1812, à 43 ans, était à sa manière insulaire, un « Européen ». Partisan de l'euro, il a dû renoncer à faire adopter la monnaie unique par les Britanniques ; partisan du traité constitutionnel qu'il a signé au nom de la Grande-Bretagne, il n'a pas eu à le soumettre à un référendum qui s'annonçait plus qu'incertain, puisque les Français et les Néerlandais lui ont épargné cette épreuve.

Atlantiste, il n'a commis qu'une seule erreur, lourde de conséquences : celle d'avoir engagé militairement la Grande-Bretagne en Irak, par loyauté à l'égard des États-Unis entraînés dans cette guerre par George Bush. Et ce, au nom de la relation « spéciale » que son pays entretient avec l'Oncle Sam. Relation, en fait, jusqu'ici plus forte que l'engagement européen. Il y a eu 45 000 Britanniques en Irak. Ils sont aujourd'hui plus de 5 000, même si le retrait total est annoncé. Or, cette guerre d'Irak est devenue profondément impopulaire Outre-manche, non seulement parce qu'elle a causé des pertes humaines, mais parce qu'il s'est avéré que les fortes présomptions de Bush contre un Irak accusé de produire des armes de destruction massive se sont avérées erronées. D'où la fin de la période charismatique du beau Tony et la chute de sa popularité, malgré les services rendus dans le règlement de la guerre civile qui ensanglantait l'Irlande du Nord, consacré par la mise en oeuvre d'un gouvernement catholiques-protestants, le 26 mars dernier. Mais aussi, malgré le succès de la « dévolution » intervenue au Pays de Galle et en Écosse, et malgré, surtout, les réformes économiques brillantes conduites de concert avec Gordon Brown, Chancelier de l'Échiquier, au nom d'un social-libéralisme dont on peut discuter le contenu, mais qui, en la circonstance, a fait durablement baisser le taux de chômage de plusieurs points en dix ans (de 11,3 en 1998 à 5,4 aujourd'hui), et permis des investissements considérables en matière de santé, de transport, d'éducation, ainsi que, pour finir, la création d'un *British Smic* en 1999.

Gordon Brown qui lui succède est plus près de l'aile gauche du Parti travailliste mais, avec sa silhouette massive et son air bourru, il est le véritable « architecte » du *New Labour* et du redressement économique de la Grande-Bretagne. On le dit allergique à l'intégration européenne. C'est lui qui s'est opposé à l'adhésion de son pays à l'euro, en sa qualité de Chancelier de l'Échiquier. Peu télégénique, cet homme austère, voire ténébreux, a été affecté par deux drames personnels : un fils frappé de mucoviscidose et une

petite enfant décédée dix jours après sa naissance, frappée d'hémorragie cérébrale.

Politiquement parlant, une seule chose compte maintenant pour lui : gagner les élections législatives contre son futur compétiteur conservateur, David Cameron, plus jeune et plus charismatique, plus allergique encore que lui – dit-on – à l'idée européenne, si c'est possible. Nous sommes, on le voit, devant une société politique immuable. Margaret Thatcher, du haut de son perchoir de la Chambre des Lords, peut encore en apprécier les pulsions, tout en goûtant les satisfactions d'une Dame de l'ordre de la Jarretière, le plus ancien ordre de chevalerie et la plus haute distinction anglaise qui se puisse concevoir.

Quand donc comprendra-t-on que le rôle du Royaume-Uni a le mérite de la continuité : il n'est pas de « faire l'Europe », mais de s'adapter au processus d'intégration en ce qu'il estime être ses intérêts de vieille puissance insulaire. Si nous n'avions pas pris les devants dans les années 50 en créant la Communauté économique européenne, nous en serions encore à la zone de libre-échange, et tout est à l'avenant.

Coup de froid a Samara, coup de poker sur la Baltique

Cependant, l'Union européenne serait atteinte d'un nombrilisme profond, si elle oubliait qu'elle est immergée dans un monde qui bouge sans cesse. Je serais même tenté de dire que nous ne faisons pas l'Europe seulement pour le bien-être et la sécurité de ses habitants, mais en raison des changements et adaptations nécessaires que nous imposent les réalités internationales.

Commençons donc notre examen par la Russie. Ses rapports avec l'Union européenne et, sur certains points, les États-Unis ont connu un « coup de froid ». À Samara, les 17 et 18 mai, au cœur de la steppe, et à Heiligendamm les 6 et 7 juin en Allemagne.

À Samara, « sur les rives ensoleillées de la Volga », le « Sommet » s'est ouvert sur un site qui surplombe un lac artificiel appelé « mer de Togliatti » à 1 000 kilomètres de Moscou, du nom de l'un des grands fondateurs du Parti

communiste italien, pour constater qu'entre l'Union européenne et son grand voisin russe les contentieux allaient s'accumulant :

– qu'il s'agisse de l'embargo russe sur la viande polonaise qui dure depuis novembre 2005. Même si la persistance de cet embargo n'apparaît pas justifiée aux experts de la Commission européenne, il sert de prétexte à la Pologne pour opposer son veto à tout renouvellement de l'accord de partenariat entre l'UE et la Russie ;

– ou qu'il s'agisse encore des livraisons de gaz aux pays d'Europe occidentale, centrale et orientale. Globalement, nous dépendons en effet de la Russie au moins pour un tiers de la consommation. Or, à diverses reprises et sous divers prétextes, Gazprom a fermé ses robinets tantôt à l'encontre de l'Ukraine, tantôt à l'égard de la Biélorussie et de la Géorgie. Par ailleurs, le refus de Moscou de signer la « Charte de l'énergie » considérée par les Européens comme une forme d'assistance mutuelle a contribué encore à accroître les tensions.

Ce n'est pas tout... les Russes s'opposent aux Européens à propos du Kosovo, cette province albanophone à 90 % intégrée dans la Serbie, petite sœur slave des Balkans, qui réclame son indépendance. Les Américains et les Européens sont d'accord, mais pas Moscou solidaire de Belgrade. Or, la Russie dispose au Conseil de sécurité de l'ONU du droit de veto reconnu à cinq puissances fondatrices. En fait, aucune décision n'a pu être prise à l'issue des entretiens de Samara conduits, côté « européen », par Angela Merkel.

Mais le contentieux le plus sérieux s'est confirmé lors de la réunion du G8 sur les rives allemandes de la Mer baltique.

Concrètement, le Kremlin s'oppose au projet américain entériné par l'OTAN d'implanter en Pologne et en République tchèque les éléments essentiels d'un bouclier américain antimissile – une dizaine d'intercepteurs pour la première et un super radar pour la seconde, dans le but de

faire obstacle à une éventuelle menace nucléaire iranienne. Le dispositif serait en place en 2012.

Quelques jours avant la réunion annuelle du G8, Moscou avait même fait savoir que si les Américains maintenaient leur projet, la Russie devrait envisager des « mesures de réciprocité » en pointant ses missiles sur l'Europe.

Des propos très excessifs, appuyés sur la remise en cause des traités sur le désarmement en Europe, dans le domaine nucléaire ou conventionnel, appuyés aussi par le test d'un nouveau missile russe intercontinental à têtes nucléaires multiples et de grande portée.

Un parfum de guerre froide flottait donc sur Heiligendamm, quand les « grands » de ce monde, George W., Angela, Sarko, Vladimir, Romano et leurs autres collègues, chefs de gouvernement de pays industriels, Canadien, Japonais ont débarqué en ce lieu propice aux vents du large, comme l'ont fait leurs prédécesseurs dans des pays différents depuis que Valéry Giscard d'Estaing, alors président français, avait conçu ce « directoire » mondial informel, en 1975.

Ces rencontres n'ont pas été inutiles, même si elles se sont avérées de plus en plus coûteuses (plus de 90 millions d'euros désormais). Les mesures de sécurité sont, en effet, draconiennes pour prévenir de possibles attentats terroristes, mais surtout les manifestations de plus en plus dures, voire violentes, de militants pacifistes, altermondialistes. Cette fois-ci encore, la rudesse des affrontements a fait un millier de blessés dont une cinquantaine graves, à raison d'une trentaine parmi les policiers et d'une vingtaine parmi les manifestants. 16 000 policiers et 1 100 soldats de la Bundeswehr avaient été mobilisés, sans compter les pompiers et secouristes.

De plus, les « Occidentaux » ont maintenant des invités de marque représentant la Chine, l'Inde, le Brésil, le Mexique, l'Afrique du Sud, pour traiter des problèmes des économies émergentes. Le président chinois, Hu Jintao, en personne, avait fait le voyage.

On est parvenu assez rapidement à Heiligendamm à un « accord *a minima* » sur le réchauffement climatique. Miracle ! George Bush ne le conteste plus ! Alors que les États-Unis n'ont pas ratifié les accords de Tokyo contre les gaz à effets de serre, entrés en vigueur depuis 2005 et qui ne seront caducs qu'en 2012, il a voulu épater la galerie en annonçant une initiative visant à fixer un « objectif global à long terme de réduction des gaz à effets de serre » : une grande négociation entre les quinze pays principaux pollueurs, avec l'engagement de prendre « sérieusement » en compte les décisions de l'Union européenne, du Canada, du Japon qui incluent au minimum la réduction par moitié des émissions de CO² vers 2050.

Cette conférence est prévue à Bali en décembre prochain. La Chine et l'Inde accepteraient d'y participer. C'est à Bali, rappelons-le, que les islamistes indonésiens avaient causé la mort de plus de 200 personnes en se livrant à des attentats. Depuis 2002, l'île paraît sécurisée. Plusieurs responsables du mouvement islamique indonésien ont été mis hors d'état de nuire. Le choix de Bali, on le voit, n'est pas le fait du hasard.

Sur le deuxième grand dossier (la défense antimissile), Vladimir Poutine s'est livré à un coup de poker en proposant, à la surprise générale, de troquer l'installation d'un bouclier antimissile américain ainsi que d'un super radar, en Pologne et en Tchéquie, contre l'utilisation conjointe par Washington et Moscou d'un radar russe existant placé en Azerbaïdjan, donc aux portes de l'Iran. George Bush a qualifié la proposition russe « d'intéressante ». La base radar russe de Qabala aurait, en effet, la capacité de détecter le moindre tir de missile dans un périmètre de 6 000 kilomètres, mais son installation serait « obsolète ». Et puis, quelles seraient les conditions d'utilisation du radar ? Comment l'associer au système de commandement de l'OTAN (en fait américain en la circonstance) ? Comment organiser cette interface ? Le diable, en pareille matière, réside dans les détails. Enfin, et surtout, *quid* des intercepteurs, le radar n'étant qu'un élément du dispositif ? Très aimable, George W. a invité le

président russe à venir en parler avec lui en tête-à-tête dans une de ses propriétés familiales au États-Unis, en juillet.

Finalement, les ministres de la Défense de l'OTAN réunis à Bruxelles le 15 juin ont donné un feu vert tacite au « bouclier américain », tandis qu'une étude de faisabilité a été décidée pour un « bouclier atlantique » complémentaire qui aurait fonction de protéger les pays partenaires de l'OTAN du flanc sud-est de l'Alliance. Mais si les partenaires européens des États-Unis épousent l'offre russe d'utilisation d'un radar russe en Azerbaïdjan, ils considèrent comme les Américains que celui-ci a une vocation de « complémentarité » et non celle de se substituer au radar américain prévu en République tchèque. Cette réponse du berger à la bergère ne répond pas du tout, nous semble-t-il, à l'attente d'une Russie qui garde la mentalité d'une forteresse assiégée. On attend manifestement les résultats des conciliabules privés et « décontractés » que le tsar Vladimir aura avec son alter ego, d'ici quelques jours à Kennebunkfort, résidence familiale des Bush dans l'État du Maine.

Turquie : le kéralisme et l'islam

Autre dossier qui concerne notre environnement immédiat : celui de la Turquie.

Les négociations engagées avec l'Union européenne en vue de son adhésion éventuelle, contrariées par la position d'Ankara à l'égard de Chypre, ont été gelées en décembre 2006. Elles ont repris le 26 juin à propos des questions « techniques » : les statistiques et le contrôle financier.

L'ordre du jour initial prévoyait également de traiter des politiques économiques et monétaires. Ce ne sera pas le cas en raison d'une opposition française de dernière heure. Mais la problématique des négociations n'est pas ce dont je veux vous entretenir aujourd'hui. Je souhaite attirer votre attention sur l'importance des élections législatives turques qui vont se tenir le 22 juillet prochain (alors qu'elles devaient avoir lieu en novembre), ainsi que sur la décision désormais acquise d'élire le président de la République au

suffrage universel direct, alors que le pays est entré dans une phase de crise politique à rebondissements.

Le Premier ministre turc, M. Erdogan, a en effet voulu tout d'abord briguer la présidence de la République au nom de son parti islamiste modéré (l'AKP), par la voie parlementaire habituelle dans ce pays où la présidence est encore actuellement entre les mains d'un fidèle d'Atatürk, Mehmet Necdet Sezer. Cédant à la pression des militaires qui jouent en Turquie le rôle de Gardiens de la « Révolution kémaliste », M. Erdogan a dû renoncer à cette candidature, et a proposé à sa place celle de son ministre des Affaires étrangères, Abdullah Güll, qui appartient à sa mouvance politique.

M. Güll a été mis en échec à la suite d'une manœuvre des Républicains laïcs et kémalistes. Il n'a donc pas pu obtenir le 27 avril dernier le quorum nécessaire au sein de l'Assemblée nationale où, pourtant, les islamistes sont majoritaires. Le 1^{er} mai, la Cour constitutionnelle au sein de laquelle les kémalistes nommés par l'actuel président de la République sont majoritaires, a invalidé le scrutin.

Dès le lendemain, le parti de M. Erdogan est revenu à la charge en déposant au Parlement les amendements nécessaires à l'élection de son président, cette fois au suffrage universel, et pour un quinquennat renouvelable une fois. Une réforme de la Constitution conforme à cette novation a été adoptée le 10 mai par 376 voix sur 557 et, malgré le veto de l'actuel président kémaliste, ce vote a finalement été confirmé en deuxième lecture le 31 mai.

Ces événements se sont déroulés dans un climat surchauffé politiquement : en avril et mai, les Républicains nationalistes se sont mobilisés dans les grandes villes, regroupant dans d'imposantes manifestations des centaines de milliers de personnes autour du drapeau rouge frappé de l'étoile et du croissant blanc d'Atatürk. Un communiqué du chef d'État-major de l'armée, le général Yasser Büyükanit, a été publié pour avertir que l'armée était prête (je cite) « à accomplir son devoir pour défendre les fondements de la République ».

Le 13 mai, plus d'un million de manifestants – a-t-on dit – ont défilé à Izmir autour du slogan « la Turquie est laïque et le restera ». Par ailleurs, un attentat non revendiqué à la bombe a fait 7 morts et 80 blessés à Ankara le 22 mai, tandis que dans l'est du pays, l'armée lançait une offensive de printemps contre la guérilla kurde dont les bases arrière se trouvent au Kurdistan irakien voisin. Des pressions américaines se sont même exercées pour que l'armée turque ne poursuive pas la rébellion au-delà des frontières qui séparent les deux États.

Sans aucun doute, la Turquie traverse une sérieuse crise politique aux conséquences de laquelle l'Union européenne ferait bien de porter attention. La fonction présidentielle n'est pas faite, comme on le dit chez nous « pour inaugurer les chrysanthèmes ». Le président a la capacité de dissoudre le Parlement, d'opposer son veto à un projet de loi, de saisir la Cour constitutionnelle, de faire appel à la nation par référendum, de nommer aux emplois civils et militaires, de désigner le Premier ministre et le chef d'État-major des armées, sans oublier le rôle qu'il joue à l'égard du Conseil national de sécurité, organisme en charge des « intérêts nationaux ».

Nous sommes donc devant une épreuve de force latente, encore pacifique mais potentiellement dangereuse, entre, d'une part, un grand parti islamique qui contrôle le gouvernement et l'Assemblée nationale et, d'autre part, une présidence de la République appuyée par l'armée, tant qu'elle mènera une politique conforme à celle qu'incarnait le « père de la nation », Atatürk. Nous sommes devant un équilibre fragile dans un pays qui reste un partenaire majeur de l'Alliance atlantique, montant la garde aux frontières de la Syrie, de l'Irak, de l'Iran, du Caucase, peuplé au surplus de 75 millions d'habitants, dont plus de 10 millions sont concentrés à Istanbul, sur les deux rives du Bosphore. Istanbul est la seule ville au monde construite sur deux continents. Incontestablement méditerranéenne, la Turquie vient enfin de faire savoir que la coopération au sein d'une éventuelle « Union méditerranéenne » proposée par Nicolas Sarkozy ne saurait se substituer au processus engagé par les

négociations d'adhésion avec l'Union européenne. Cette communication a valeur d'avertissement dans un environnement aussi instable que celui du Proche et Moyen-Orient.

Liban, Palestine : alerte rouge

Tout autour de l'État hébreu nous avons, en effet, une région du monde en alerte rouge, quasi permanente. Qu'il s'agisse du Liban ou de la Palestine.

- Au **pays du Cèdre** où, on l'oublie trop souvent, 400 000 palestiniens vivent toujours réfugiés dans des camps, un groupe d'activistes sunnites probablement armés par la Syrie (et dotés, en tout cas, des armes légères les plus modernes), répondant au nom de « Fatah al-Islam » vient de tenir tête des semaines durant à l'armée libanaise, transformant le camp Nahr al-Bared en fort Chabrol.

Au total, à la date du 20 juin, cette empoignade sanglante avait causé la mort de 143 personnes dont 76 militaires. Ces affrontements intra-libanais ont été les plus meurtriers depuis la fin d'une guerre civile de quinze ans (1975-1990).

Dans ce camp de Nahr al-Bared, observait un journaliste, tout était piégé : les cadavres humains, ceux des chiens et des chats, les portes des maisons explosant ou susceptibles d'exploser dès qu'on les touchait.

Au sud du Liban, la sécurité est loin d'être assurée. Ainsi, six soldats de la FINUL (Casques bleus des Nations unies depuis la fin de la guerre de l'été 2006 entre Israël et le Hezbollah chiite) viennent d'être tués et trois autres blessés par l'explosion d'une voiture piégée, tandis que depuis le 17 juin, des tirs de roquettes à partir du territoire libanais se sont abattus sur Israël. 13 000 Casques bleus sont toujours cantonnés dans le sud du Liban.

Beyrouth a été secouée par une nouvelle série d'attentats. L'un d'eux a coûté la vie, le 13 juin au député anti-syrien Walid Eldo, son fils et quatre autres personnes ; sept personnalités politiques libanaises ont été assassinées avant lui ces deux dernières années. La main de Damas est partout.

C'est dans ce contexte détestable que devrait intervenir, le 24 novembre, l'élection d'un nouveau président de la République, et que l'ONU a imposé la création d'un tribunal international pour juger les assassins (qui courent toujours) de l'ancien Premier ministre libanais, Rafic Hariri, déshabillé par une bombe le 14 février 2005.

- Au Sud de l'État hébreu, le conflit à rebondissements sans fin qui oppose Israéliens et Palestiniens depuis une quarantaine d'années (la guerre des six jours) et, en tout cas, très directement depuis 1987 (première Intifada), se double maintenant d'une guerre civile entre le Fatah, hérité de Yasser Arafat, aujourd'hui incarné par l'Autorité palestinienne que préside Mahmoud Abbas, et le Hamas islamique qui a gagné les élections de janvier 2006, en Palestine, estimées « libres et régulières » par tous les observateurs internationaux.

Le roi Abdallah d'Arabie Saoudite, pourtant grand ami pétrolier des États-Unis, avait sans doute cru bien faire en février dernier, quand il a incité à La Mecque les factions rivales palestiniennes à surmonter leurs répugnances et à se réunir au sein d'un gouvernement national avec la bénédiction d'une Ligue arabe qui en a profité pour réitérer des propositions de paix à Israël.

Ce gouvernement israélien d'union a fini par voir le jour le 17 mars dernier, avec à sa tête un Premier ministre du Hamas, Ismail Hanyeh, qui a continué à refuser de reconnaître l'État hébreu, contrairement à l'Autorité palestinienne. De plus, le Hamas est considéré comme une organisation terroriste. Le chef du gouvernement israélien, Ehoud Olmert, n'a donc pas caché dès le début de cette expérience son intention de faire échec au nouveau venu. Il a confirmé le boycottage économique et financier de la nouvelle coalition Hamas-Fatah ; boycottage qui a contribué à radicaliser l'asphyxie des territoires palestiniens et qui se poursuit depuis mars 2006. L'Union européenne a suivi le mouvement en adoptant, cependant, une attitude plus souple, invoquant des motifs humanitaires.

Il a fallu que le Hamas réussisse à s'emparer par la violence du territoire de Gaza, avec ses 1 400 000 habitants

dont 80 % vivent sous le seuil de la pauvreté, transformé *ipso facto* en base islamiste aux portes d'Israël, pour que la « Communauté internationale » – en fait les Américains, les Israéliens et les Européens – déclare vouloir à nouveau reprendre l'aide interrompue en faveur de l'Autorité palestinienne. À eux seuls, les Israéliens doivent lui restituer 600 millions de dollars. Pour le moment, Israël a décidé de transférer par étapes à l'administration encore sous contrôle de l'Autorité palestinienne en Cisjordanie 350 millions de dollars en droits de douanes et de taxes perçus par l'État hébreu au nom de cette même Autorité.

Deux objectifs immédiats s'imposent désormais :

– aider Mahmoud Abbas à conserver, sous contrôle de l'Autorité palestinienne, la Cisjordanie avec le gouvernement d'experts indépendants que le président palestinien est parvenu à constituer, notamment en obtenant un désenclavement des principales villes, en réduisant nombre des centaines de barrages militaires qui font obstacle à la circulation ;

– d'autre part, tenter d'éviter que la bande de Gaza, plus que jamais surpeuplée et appauvrie, ne se transforme, sous le contrôle de fanatiques, en une sorte de vaste dépotoir de la déchéance humaine, seulement apte dans son isolement à sécréter et exporter de l'extrémisme et de la folie ; et ce, même si on lui assure une perfusion humanitaire.

Dans un rapport confidentiel de mai dernier dont le contenu a été révélé par le journal britannique, *Guardian*, Alvaro de Santo, envoyé spécial de l'ONU au Proche-Orient constate que « la suppression de toute aide à la Communauté internationale depuis une quinzaine de mois a eu des conséquences dévastatrices ». Nous risquons donc de payer un jour très cher la passivité du monde occidental et, en particulier, de l'Union européenne.

Tony Blair, enfin, libéré de ses charges gouvernementales, vient d'accepter, pour dénouer les imbroglios du Proche Orient, de devenir l'émissaire international du « Quartet ». L'offre viendrait de Bush. Le

« Quartet » des médiateurs pour Israël et l'Autorité palestinienne est constitué de la Russie, des États-Unis, de l'Union européenne et des Nations unies elles-mêmes, en vertu d'une résolution 1515 du Conseil de Sécurité, datant de novembre 2003. Pour l'heure – c'est un secret de Polichinelle –, ce « quartet » ne fonctionne pas.

La guerre en Irak, menaces en Iran

Au cœur du Moyen-Orient, l'Irak n'est pas en meilleure posture. La mission des Nations unies vient encore de dresser un tableau « accablant » de la pauvreté, de l'insécurité et de l'absurde État de droit. Plus de la moitié des Irakiens survivraient aujourd'hui avec moins de un dollar par jour. Près d'un tiers de la population n'aurait plus accès à l'eau potable. 12 000 des 34 000 membres du corps médical ont quitté le pays. 1 500 000 Irakiens sont réfugiés dans les pays voisins, notamment Syrie et Jordanie.

Les attentats suicides sont quotidiens et le nombre des candidats au suicide paraît inépuisable. La voiture piégée reste l'arme de prédilection, mais les ceintures bourrées d'explosifs ont également la cote. Il faut aussi compter avec les mines télécommandées, les snipers. Ainsi, le mois de mai a été particulièrement meurtrier pour les Américains (113 morts).

L'US Army a dépassé le cap des 3 500 tués depuis le début de ce qu'il faut bien appeler « une guerre », en mars 2003. L'attentat le plus spectaculaire de juin a eu pour objectif les deux minarets de la mosquée chiite de Samarra. L'attentat le plus meurtrier s'est produit le 17 juin (87 tués, 214 blessés) par l'explosion d'un camion piégé à Bagdad. Cette ville, hors des zones hautement protégées, est bel et bien un enfer, même si les forces de protection qui lui sont affectées comptent 85 000 hommes chargés de sa sécurisation. La vie à Bassora, deuxième ville du pays, capitale portuaire du chiisme ne vaut pas mieux, gangrenée comme elle est par l'anarchie et le chaos.

Au total, 156 000 soldats américains se trouvent désormais en Irak, sans parler des autres contingents nationaux de la coalition.

Le Congrès des États-Unis se fait donc de plus en plus récalcitrant à mesure que l'on approche des élections primaires américaines. En mai dernier, les démocrates ont encore tenté de lier la poursuite du financement de la guerre à des engagements datés pour le retrait des forces US. Échec, Bush ayant opposé son veto présidentiel. *Le Monde* du 5 mai dernier rapporte les propos d'un éminent professeur de l'Université de Princeton, Ezra Suleyman, qui vit en Irak : « Ce pays, dit-il, se confond avec une société fondamentalement tribale, qui a toujours été très brutale. Quand on regarde l'Histoire, le régime de Saddam Hussein n'a été que la continuation logique de cette violence » et la pendaison annoncée de son cousin Ali Hassana-al-Majida dit « Ali le chimique », capable de génocide à l'égard des populations kurdes, n'y changera malheureusement pas grand-chose.

Plus grave, ajoute le professeur de Princeton, « on a déstabilisé une région et on n'a pas de solution pour restaurer la stabilité. Qu'est-ce que les États-Unis peuvent offrir à l'Iran ou à la Syrie ? ». Ces pays feront ce qu'ils croient être leur intérêt.

L'Iran voisin persiste à refuser de suspendre ses activités d'enrichissement d'uranium, continuant d'installer ses 3 000 centrifugeuses. 1 600 seraient déjà en activité. Un troisième train de sanctions pourrait donc être décrété cet été par le Conseil de sécurité de l'ONU. Seront-elles pour autant dissuasives ? On est en droit d'en douter. Quant à l'agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), elle continue de soupçonner l'existence d'un volet militaire nucléaire en Iran mais sans pouvoir en apporter jusqu'ici la preuve, tandis que le président iranien, Mahmoud Ahmadinejad, persiste à proférer les menaces grinçantes dont il a le secret. Je le cite : « Les grandes puissances doivent renoncer à leurs méthodes grossières comme l'adoption de résolutions contre l'Iran et présenter des excuses au peuple iranien », « Si vos missiles, porte-avions et bombardiers pouvaient y faire quelque chose, poursuit-il, ils vous auraient aidés à sortir du borbier irakien ».

Quelques jours auparavant les ambassadeurs des États-Unis et d'Iran s'étaient rencontrés dans la zone verte hautement protégée de Bagdad pour des discussions bilatérales officielles, les premières depuis plus d'un quart de siècles, à propos de la guerre en Irak. Cette reprise de contact a eu lieu – fait significatif – dans le bureau du Premier ministre irakien, le chiite Nouri-Al-Maliki, pour qui les Iraniens chiites sont des frères en religion. Les chiites irakiens ont fait savoir, à cette occasion, qu'ils n'admettraient jamais que l'Irak puisse servir de base pour un assaut militaire contre l'Iran. D'où la raison préventive de la présence permanente d'une armada dans le Golfe persique.

Guerre en Afghanistan, incertitude au Pakistan

Si l'on continue à parcourir la carte, les regards s'arrêteront quelques instants sur l'Afghanistan, terre d'embuscade, où les talibans et les adeptes d'Al Qaida ne lâchent pas prise, malgré la présence accrue des forces de l'OTAN et la présence maintenue dans le sud du pays d'un corps expéditionnaire américain. La présence militaire occidentale est estimée à 40 000 hommes (34 000 OTAN, 6 000 Américains).

L'insécurité, jusqu'ici concentrée dans le sud du pays, n'épargne plus le nord. Elle reste latente à Kaboul. Au moins 1 600 personnes auraient été tuées depuis le début de l'année. Les frappes aériennes ont accusé des pertes de plus en plus nombreuses dans la population civile qui considère, de son côté, les forces alliées, et principalement américaines, comme des forces d'occupation. Les attentats suicides chers aux partisans d'Al Qaida ont, par ailleurs, tendance à se multiplier et, bien entendu, ni le chef mythique des talibans, le mollah Omar, encore interviewé par l'agence Reuters en décembre 2006, ni celui d'Al Qaida, Ben Laden, n'ont été capturés ou tués. Même s'il faut tenir compte d'un repère : la dernière trace de l'existence du numéro 1 d'Al Qaida remonte à avril 2003, au profit du numéro 2, Ayman Al-Zawahiri.

Il se passe là bas ce qui se passe avec les Kurdes de Turquie qui considèrent le Kurdistan irakien comme leur base arrière. Ces bases arrière des talibans et des guerriers d'Al Qaida se trouvent dans les zones tribales de l'ouest pakistanais. À la longue, la guerre d'Afghanistan déteint sur le Pakistan, pays de 164 millions d'habitants appliquant la loi islamique et puissance nucléaire depuis 1998.

L'ironie des temps fait que les forces de l'Organisation de l'Atlantique Nord, créée pendant la guerre froide en 1949 et dont le QG est à Mons, en Wallonie, n'ont jamais été engagées en tant que telles dans des activités de guerre sur le terrain, avant qu'elles ne le soient en Afghanistan – bien loin donc de l'Europe et de l'Atlantique Nord – quand elles ont repris, sous mandat des Nations unies, le commandement de la Force internationale d'assistance.

Pourquoi cette reprise ? Parce qu'en vertu de l'article 5 du traité de Washington, considérant qu'une attaque contre un pays membre de l'Alliance est une attaque contre tous les autres partenaires, au lendemain du spectaculaire et meurtrier acte de guerre d'Al Qaida contre le World Trade Center le 11 septembre 2001 à New York, l'Alliance atlantique a estimé qu'elle devait intervenir. Le repaire d'Al Qaida étant en Afghanistan, c'est là qu'elle opère très naturellement aujourd'hui.

Pour en terminer avec ce tour d'horizon consacré aux grandes zones conflictuelles, il faudrait nous entretenir encore de l'Arabie Saoudite, du Yémen, de la Somalie, des confins tchado-soudanais du Darfour, du sud algérien où les auteurs des récents attentats d'Alger ont été tués, du sud thaïlandais, de certaines zones des îles Philippines et de l'Indonésie, et même de la Colombie, avec une pensée pour Ingrid Betancourt. Nous aurons l'occasion d'y revenir tout en sachant que, pour l'heure, il s'agit là de désordres relativement subsidiaires, mêmes lorsque l'on assiste les bras ballants – des années durant comme c'est le cas, hélas ! – aux massacres du Darfour où les razzias des Jandjawids ont permis d'envoyer *ad patres* quelques 200 000 personnes égorgées, décapitées, étranglées, lynchées, exterminées par tous moyens appropriés ; et d'en contraindre 2 millions

d'autres à fuir la région alors que le gouvernement islamique de Khartoum, responsable de l'ordre au Soudan, a laissé faire quand il n'était pas complice !

La Chine, notamment, a été accusée de fournir en catimini à l'armée soudanaise des armements sophistiqués, y compris des hélicoptères, des chasseurs-bombardiers de fabrication chinoise, comme l'ont prouvé des photographies prises sur l'aéroport de Nyala, au cœur du Darfour. Motif : l'intérêt porté par Pékin aux hydrocarbures du Soudan. Il a fallu que notre *french doctor*, fraîchement parachuté au quai d'Orsay s'en mêle fin mai dernier pour que les grands de ce monde se bougent enfin un peu et que Condolezza Rice, escortée du Secrétaire général des Nations unies, participe à une conférence convoquée à cet effet au Centre de conférences de l'avenue Kléber à Paris. On attend autre chose que les bonnes paroles de la Chine et qu'elle veuille bien comprendre qu'elle n'a pas intérêt à compromettre les Jeux olympiques de Pékin en armant directement ou indirectement des massacreurs.

Le grand contraste

Ainsi, on perçoit combien le contraste est grand, dans notre macrocosme en voie de globalisation accélérée, entre d'une part les déchirements, les tourments, les zizanies, les troubles, les carences, les incohérences, les alarmes, les crimes de la société politique mondiale telle qu'elle s'observe dans un univers de souverainetés nationales abusives et, d'autre part, le redressement remarquable de l'économie planétaire.

Je n'irai pas jusqu'à prétendre, comme l'a fait le 24 juin, le directeur général de la Banque des règlements internationaux, lors de son assemblée générale, que nous vivons une sorte « d'âge d'or », même si « de nombreux pays parmi les plus pauvres commencent à décoller » ; même si « les taux sont restés inhabituellement bas » ; même si « les déséquilibres commerciaux records ont été absorbés » et que « les cours des changes ont été globalement stables », mais nous devons constater un certain nombre de faits :

Le développement tous azimuts de l'Asie orientale, avec des taux de croissance de 5 % en Corée du sud, 7 % au Laos, 6,5 % en Thaïlande, 8 au Vietnam, 10,7 points en Chine, pourcentage annuel jusqu'ici jamais atteint. Cet état géant de plus d'un milliard 300 millions d'habitants, et dont le poids économique a doublé en dix ans, a engrangé plus de 40 % de croissance ces dix dernières années et s'est hissé aujourd'hui au deuxième rang des exportateurs mondiaux derrière l'UE, en tête avec plus de 17 % des exportations mondiales. Mais, revers de la médaille, cette même Chine en profite pour booster sa modernisation militaire : 14,5 % d'augmentation budgétaire en 2006, 17 en 2007, testant en janvier dernier, pour la première fois, un missile capable d'emporter une charge antisatellite. De plus, les disparités sociales se sont accrues : les 20 % des plus riches Chinois détiennent 50 % des recettes. Les 20 % des plus pauvres, encore moins de 5 %. Et ceci sous la dictature installée d'un parti communiste toujours hiérarchisé.

L'Inde, autre pays de plus d'un milliard d'habitants, a connu une hausse de 9,4 % de son PIB au cours de l'exercice budgétaire 2006-2007, clos fin mars dernier. Ce produit brut était déjà en hausse de 8,4 % durant l'exercice budgétaire 2005-2006, et si la pauvreté affecte toujours 27 % de la population, il est assez fascinant de voir émerger ce sous-continent qui unit les caractéristiques d'un pays en développement avec celles d'une démocratie réelle sans oublier l'existence de remarquables chefs d'entreprises qui réussissent dans les télécoms, l'informatique, l'énergie, la sidérurgie (Mittal Steel s'emparant d'Arcelor). Ainsi, entre 1998 et 2006, les fusions et acquisitions indiennes à l'étranger sont passées de 34,4 millions de dollars à 22 milliards 745 millions fin 2005.

La croissance économique mondiale a, quant à elle, dépassé 5 % en 2006. Un grand nombre de pays en voie de développement a connu une hausse moyenne oscillant entre 6 et 7 points.

La Russie, grâce à ses hydrocarbures, a atteint le pourcentage de 6,5 %.

La zone euro, elle-même, a obtenu sa plus forte croissance depuis l'année 2000, même si elle est restée encore relativement modeste : 2,8 %, à comparer aux 3,1 des États-Unis.

En Europe centrale et orientale, les nouveaux États membres de l'Union européenne ont enregistré des pourcentages éloquentes. Citons quelques cas : Estonie (+ 11,2 %), Lettonie (+ 10,7), Slovaquie (+ 9,5), Slovénie (7,6), Pologne (6,6), Tchéquie et Slovaquie (5,8), etc.

En Europe occidentale, les grands pays restent à la traîne, malgré un regain de la croissance allemande. Celle-ci serait de 2,6 points en 2007, selon l'institut de conjoncture IFO. Par contre, la santé économique de l'Espagne est florissante (+ 3,8 %), tandis que celle de nombreux petits pays donne à penser qu'ils se portent comme des charmes : Irlande (+ 6), Luxembourg (+ 5), Suède (+ 4,9), Finlande (+ 5,3), etc.

L'Union européenne pourrait atteindre au moins 2,9 points de croissance en 2007, performance prévisionnelle pour une fois meilleure que celle que l'on prête aux États-Unis. L'inflation est, pour l'heure, inférieure à 2 points. Les déficits publics dans la zone euro ont été fortement réduits (plus de 3 % en 2003, ils devraient être de l'ordre de 1 point fin 2007).

L'Eurozone comportera 15 États membres le 1^{er} janvier prochain, avec l'adhésion de Chypre et Malte, succédant à celle de la Slovénie, le 1^{er} janvier 2007. Fait plus significatif encore, l'Euro représente désormais 25,8 % des réserves mondiales de changes.

Seule ombre au tableau pour l'instant : la croissance américaine qui, selon le FMI, serait seulement de 2,2 points en 2007. Pas de récession à l'horizon disent les économistes, grâce à la vitalité des entreprises, notamment des géants de la mondialisation comme Google, General Motors, Microsoft. Bref, les seules incertitudes tiennent à la durabilité du « trou d'air » américain, consécutif, selon les analystes, à la crise de l'investissement résidentiel, mais aussi à la persistance d'un déficit commercial trop élevé et à la volatilité, avec une tendance constante à la hausse sur le

long terme des cours pétroliers, eux-mêmes étroitement dépendants des aléas conflictuels de la société internationale.

En conclusion, je terminerai en me référant aux jugements de deux personnalités d'école politique et économique très différentes.

- Le premier, celui de Pierre Defraigne, directeur d'Eur-IFRI, qui dans un texte du 10 mai dernier, intitulé « L'Europe, un maillon trop faible de la gouvernance économique mondiale », constate que « le rôle de l'UE dans la gouvernance économique apparaît pour le moins mitigé et bien en deçà de son pouvoir potentiel [...] » ; et il conclut : « L'Union européenne ne peut pas faire l'économie de la puissance dans un monde multipolaire qu'elle entend, certes avec raison, bâtir sur la règle de droit multilatérale, mais qui – qu'on le veuille ou non – requerra aussi un rapport de forces stratégique entre [les principales puissances]. Si l'Union européenne entend peser dans la gouvernance économique globale, elle devra remplir trois conditions : se mettre d'accord sur son modèle social, affirmer son autonomie aux côtés de son allié américain, se donner la structure institutionnelle (qui lui permettra) de relever ces deux défis ».

- Le second émane de l'économiste Nicolas Baverez, quand il observe que « l'écart se creuse entre la dimension planétaire des flux économiques et des technologies d'une part, et l'hétérogénéité de la politique au niveau des nations d'autre part ». C'est là ma propre conviction, mais il ajoute « à la notable exception de l'Europe »...

Observant en effet ce qui vient de se passer à Bruxelles, je pense, *a contrario*, et nous sommes nombreux à partager la même appréciation, qu'en Europe nous demeurons encore très profondément tributaires de ce que ce brillant esprit appelle le « cloisonnement politique au niveau des nations ».

(Paris, 27 juin 2007.)

Jean-Pierre Gouzy.